



## VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA 5G

La 5G, pour « cinquième génération » dans le domaine des technologies de télécommunications mobiles, succède à la quatrième génération, connue sous le terme de 4G.

Si cette nouvelle technologie améliore, favorise activement la numérisation de la société et induit de nouveaux usages, il convient de noter que les ondes électromagnétiques qu'elle déploie inquiètent vivement les populations.

A ce jour, les études d'impacts biologique et sanitaire ainsi que les protocoles de mesures de champs électromagnétiques liés à cette nouvelle technologie ne sont toujours pas achevés.

### Considérant :

- les multiples enjeux de cette technologie pour le territoire communal d'une part, et pour la société plus largement, d'autre part ;
- que l'étude d'impact biologique et sanitaire de la 5G commandée par le Directeur général de la prévention des risques, le Directeur général de la Santé et le Directeur général des entreprises à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ne sera pas disponible avant la fin du premier trimestre 2021 ;
- les vives inquiétudes exprimées par de nombreux porto-vecchiaïais ;

Le Conseil Municipal de Portivechju déclare qu'aucune autorisation d'installation d'antenne relais ou de d'équipement en rapport avec la technologie 5G ne sera délivrée sur la commune tant que les études scientifiques commandées n'auront abouti.